

Incidence des déterminants économiques sensu stricto dans l'évolution des résultats économiques des élevages ovins-viande français de 1988 à 2000 : Etude en zones d montagne et de plaine défavorisée

Benoit M., Laignel G.

in

Dubeuf J.-P. (ed.).

L'évolution des systèmes de production ovine et caprine : avenir des systèmes extensifs face aux changements de la société

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 61

2004

pages 81-95

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=4600088>

To cite this article / Pour citer cet article

Benoit M., Laignel G. **Incidence des déterminants économiques sensu stricto dans l'évolution des résultats économiques des élevages ovins-viande français de 1988 à 2000 : Etude en zones d montagne et de plaine défavorisée.** In : Dubeuf J.-P. (ed.). *L'évolution des systèmes de production ovine et caprine : avenir des systèmes extensifs face aux changements de la société* . Zaragoza : CIHEAM, 2004. p. 81-95 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 61)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Incidence des déterminants économiques *sensu stricto* dans l'évolution des résultats économiques des élevages ovins-viande français de 1988 à 2000 : Etude en zones de montagne et de plaine défavorisée

M. Benoit et G. Laignel

Laboratoire d'Economie de l'Elevage, INRA Theix, 63122 Saint Genès-Chamapanelle, France,
e-mail: Marc.benoit@clermont.inra.fr

RESUME – L'objectif de cette étude est de mettre en évidence les incidences de l'évolution de la conjoncture et de la politique agricole commune (PAC) sur les élevages ovins allaitants français de 1988 à 2000. Pour cela 4 systèmes types sont simulés sur la base d'enquêtes en exploitations (un en plaine défavorisée et 3 en demi-montagne), leurs performances techniques et leurs structures étant considérées inchangées durant ces 13 années. Les calculs étant réalisés en euros constants pour tenir compte de l'effet déterminant de l'inflation sur le long terme. Les résultats montrent que le rôle de compensation des cours de la Prime Compensatrice Ovine s'est considérablement érodé durant cette période. Plusieurs éléments favorables sont cependant intervenus, sous forme de compensation ou de compléments directs aux revenus (autres aides, aux surfaces en particulier) ou sous forme de baisse des charges, parfois associée à la nouvelle politique agricole de 1993 (baisse du prix céréales). Finalement, on observe un certain nivellement des revenus des élevages durant ces 13 ans, les seuls systèmes évoluant positivement étant les moins intensifs qui ont cependant les revenus les plus bas.

Mots-clés : Revenu, élevages ovins, PAC, évolution.

SUMMARY – *"Incidence of *sensu stricto* economic determinants in the evolution of the economic results of meat-sheep farms in France from 1988 to 2000: Study in mountain zones and in less favoured plains". The aim of this study is to show the incidence of the evolution of the conjuncture and of the common agricultural policy (CAP) on French sheep for meat farms, from 1988 to 2000. Four farming systems have been simulated, based on farm survey data (one in a plains area, three in a semi-mountainous area), their technical and economic performances being considered unchanged during these 13 years. Calculations are made in constant euros to take account of the inflation that is a determining long term factor. The results show that the compensating function of the Sheep Compensating Premium strongly decreases during this period. However, several positive factors occurred, compensating or complementing the income (other subsidies, in particular linked to areas) reducing the costs, sometimes in relation with the new 1993 Agricultural Policy (lower price of grains). Finally, we can see a levelling of the farm incomes over these 13 years, the only farming systems that have a positive evolution being the less intensive, which have however the lower income.*

Key words: Income, sheep farming system, CAP, evolution.

Introduction

Malgré une très forte évolution des structures d'exploitation depuis la mise en place de la première organisation commune de marché (OCM) ovine (1980), l'élevage ovin allaitant français connaît encore de grandes difficultés économiques, dans les zones de plaine, mais plus encore en zones de montagne.

Depuis 20 ans, le contexte agricole a très fortement évolué en France et en Europe : évolutions des coûts des matières premières agricoles, des services et des produits, évolution du soutien agricole aux productions (OCM ovine en 1980, PAC en 1993, Agenda 2000). Ces facteurs exogènes aux exploitations d'élevage ont eu un effet déterminant sur l'évolution de leur rentabilité.

L'objectif de cette étude est d'isoler et d'analyser l'impact de ces facteurs externes sur la rentabilité des exploitations : sous l'unique effet des changements du contexte extérieur, comment aurait évolué le revenu d'exploitations d'élevage ovin allaitant types ayant conservé leurs structures et leurs itinéraires techniques ?

Outils et méthodes

Simulations sur des systèmes types

Notre laboratoire réalise depuis 1987 des suivis technico-économiques dans une cinquantaine d'exploitations d'élevage ovin allaitant, pour moitié situées en zone de montagne (Massif Central nord humide ; 5 départements, altitude 800-1000 m) et en zone de plaine défavorisée (Montmorillonnais, zone de plaine en bordure ouest du massif central, altitude 250 m, séchant l'été).

L'étude est réalisée par simulation sur la base de 4 élevages types dont les caractéristiques correspondent soit à la moyenne de groupes d'exploitations enquêtées (plaine du Montmorillonnais), soit à des systèmes de montagne très caractéristiques qui peuvent être largement représentés.

Les principales caractéristiques des 4 types sont décrites en Tableau 1.

Tableau 1. Caractéristiques essentielles des exploitations simulées étudiées

Exploitation	Plaine E1	Moy mont. E2	Mont. intens. E3	Mont. extens. E4
Nombre UTH (travailleurs)	1,5	1,5	1,5	1,5
Nombre de brebis éligibles à Prime Compensatrice Ovine	540	410	410	410
Nombre brebis (>12 mois)	500	400	400	400
Ha SAU	82	60	46	79
Ha surface fourragère	75	57	46	74
Ha céréales	6,9	3,4	0,0	5,7
Chargement UGB/ha (parcours pondérés)	1,10	1,10	1,35	0,85
Productivité numérique (agneaux sevrés/brebis/an)	1,40	1,47	1,70	1,10
Kg viande produits/brebis	21,9	18,5	21,6	13,7
Kg concentrés/brebis	136	133	133	109
Dont prélevés exploitation (%)	43	22	0	46
<i>Nombre agneaux produits</i>	<i>700</i>	<i>588</i>	<i>680</i>	<i>440</i>
Productivité du travail UGB (+ha cult/2)/UTH	57	43	42	44

Il s'agit :

(i) D'une exploitation (E1) représentative de zone de plaine défavorisée – exploitation "moyenne" du réseau d'exploitations d'élevage suivies depuis 1988 dans le Montmorillonnais.

(ii) D'une exploitation (E2) représentative de montagne.

Deux exploitations plus extrêmes "encadrent" cette exploitation moyenne E2 de montagne :

(i) Une exploitation intensive (au plan zootechnique) (E3) dont le système de reproduction est basé sur 3 agnelages en 2 ans et dont l'ensemble de la surface est occupée de prairies naturelles.

(ii) Une exploitation extensive (E4), à chargement faible et dont la productivité du troupeau est inférieure à la moyenne. Des céréales y sont produites.

Les performances techniques des types E1, E2 et E3 peuvent être considérées comme supérieures aux moyennes régionales. Les dimensions de ces exploitations (500 brebis en plaine et 400 en montagne), qui étaient élevées pour 1988, peuvent être considérées en 2000, comme légèrement en deçà de ce qui est proposé aujourd'hui pour ce type d'élevage. Il s'agit d'exploitations familiales [nous comptons 1,5 UTH (unité de travail humain)], spécialisées en la production ovine.

Méthodes

Les moyens nécessaires à l'étude sont de 2 ordres : (i) connaître, décrire et paramétrer le fonctionnement technique des exploitations retenues ; et (ii) disposer des paramètres économiques nécessaires, pour les années de 1988 à 2000.

Les paramètres techniques (fonctionnement du troupeau, performances de reproduction, mode d'alimentation, chargement de la surface fourragère, rendements céréaliers, etc.) sont issus des élevages enquêtés.

Les paramètres économiques sont estimés (voir détails en Annexe) :

(i) Soit directement à partir de nos réseaux d'observations (prix moyens au kilo des ventes annuels des agneaux, prix des aliments utilisés, autres charges d'élevage...).

(ii) Soit à partir des d'indices officielles (SCEES et INSEE : statistiques nationales), essentiellement pour ce qui concerne les charges de structure (matériel, bâtiment, énergie, taux d'intérêt des emprunts) et les engrais.

(iii) Soit à partir des montants d'aides aux brebis, aux surfaces (prime à l'herbe, primes aux cultures), indemnités compensatoire de handicap, en appliquant les conditions d'attribution de ces aides et leur plafonnement éventuel.

Afin de bien prendre en compte l'évolution du pouvoir d'achat des éleveurs et resituer les performances économiques de ces élevages par rapport aux autres secteurs économiques, *tous les calculs sont faits en corrections de l'inflation, soit en euros constants 2000.*

Résultats

Mise en évidence du rôle de compensation décroissant de la Prime Compensatrice Ovine (PCO)

Le principe de la PCO, telle qu'elle fut créée dans la 1^{ère} OCM ovine (1981-2001), était de garantir une recette par brebis, sur la base d'un prix de base fixé, par le versement d'une aide complétant la recette des ventes liée à la conjoncture ; il s'agissait en quelque sorte d'une assurance "marché".

Son calcul fait appel à plusieurs paramètres :

(i) Le prix de marché moyen annuel observé, en moyenne pondérée des différents marchés nationaux.

(ii) Le prix de base "garanti" pour chaque kilo de carcasse vendu.

(iii) Le poids de viande produit par brebis (puisque la prime est versée *in fine* à la brebis).

(iv) Un correctif de l'effectif européen de brebis appelé stabilisateur, destiné initialement à éviter une dérive financière du budget de soutien à la production en cas d'augmentation de l'effectif européen des ovins, et maintenu à 7% depuis 1990, même après l'instauration des références individuelles en 1991.

Le Tableau 2 reprend ces divers éléments, de 1986 (première année pour laquelle nous disposons du détail des paramètres) à 2000.

Nous pouvons ainsi mettre en évidence la très forte baisse de recette garantie par brebis qui passe de 807,5 FF (123,1 €) en 1986 à 481,86 FF (73,45 €), soit -40%. Les montants en jeu sont très élevés. Pour un troupeau de 500 brebis éligibles à la PCO, cela représente une baisse de produit de 24 800 €, soit près de 2 fois le résultat courant annuel.

Tableau 2. Eléments de calculs de la PCO[†] (1986, 1993 et 1997-2000)

Années	1986	1993	1997	1998	1999	2000
Prix base Européen (ecu-euro/100 kg)	432,32	418,53	504,1	504,07	504,07	504,07
Taux conversion FF	7,31	7,98	6,687	6,55957	6,55957	6,55957
Soit recette garantie (FF/kg courants)	31,60	33,40	33,71	33,06	33,06	33,06
<i>FF/kg constants</i>	<i>42,50</i>	<i>36,71</i>	<i>34,69</i>	<i>33,79</i>	<i>33,62</i>	<i>33,06</i>
Kg produits/brebis	19	16	16	15,68	15,69	15,67
Stabilisateur (%)	0	7	7	7	7	7
Recette garantie FF/brebis courants par rapport à 1986 (%)	600,45	496,97	501,56	482,16	482,47	481,86
		-17	-16	-20	-20	-20
FF constants 2000 Par rapport 1986 (%)	807,5	546,3	516,1	492,7	490,6	481,86
		-32	-36	-39	-39	-40
<i>Rappel inflation</i>	<i>74,4</i>	<i>91,0</i>	<i>97,2</i>	<i>97,9</i>	<i>98,3</i>	<i>100,0</i>

[†]Calcul du montant de la PCO par brebis en francs (2000) : [prix de base 100 kg × (1-stabilisateur) – prix de marché (européen)] × 15.67 kg/brebis/100 kg × taux conversion euro/francs.

Les raisons sont multiples :

(i) Une diminution de 17,5% de la quantité de viande de référence produite par brebis (19 kg en 1988 et 15,67 kg en 2000).

(ii) Le stabilisateur des effectifs européens de 7% ampute d'autant l'aide versée.

(iii) La forte incidence de l'inflation sur le long terme. En 14 ans (1986-2000), elle représente, en cumulé, 34%. Elle n'est apparemment pas prise en compte dans la réévaluation du prix de base européen, celui-ci, exprimé en FF étant passé à titre d'exemple de 33,40 FF/kg en 1993 à 33,06 FF/kg en 2000, soit -1% en 7 ans, en francs courants.

(iv) Notons enfin que la valeur du prix de marché européen (base de calcul de la PCO) a longtemps été fonction des parités monétaires, avec la forte influence des dévaluations, telle celle de la livre sterling en 1992 qui a entraîné la baisse du prix français (lié à celui des importations) et la réduction de la PCO en ecu, conduisant à une diminution de la PCO en francs mais une augmentation en livre sterling dévaluée.

Le cours de la viande ovine a connu une forte chute de 1988 à 1993, mieux mise en évidence en euros constants (Fig. 1). Elle se cumule à une réduction des effets du mécanisme de compensation. Ainsi, la recette ovine, dans laquelle nous intégrons la Prime au Monde Rural (PMR), attribuée à partir de 1991 aux brebis des zones défavorisées, est-elle en forte baisse de 1988 à 2000, malgré cette nouvelle prime (Fig. 2).

Cette évolution fortement négative s'est stabilisée à partir de 1993 (Fig. 2), en parallèle à la meilleure maîtrise de l'inflation, à une meilleure stabilité des parités monétaires européenne et à une moindre évolution des paramètres techniques.

Face à la baisse de produit d'environ 30 € par brebis (1988-2000), à productivité numérique constante, qu'a représenté cette réduction de la recette garantie, la viabilité des exploitations a-t-elle pu être maintenue et comment ?

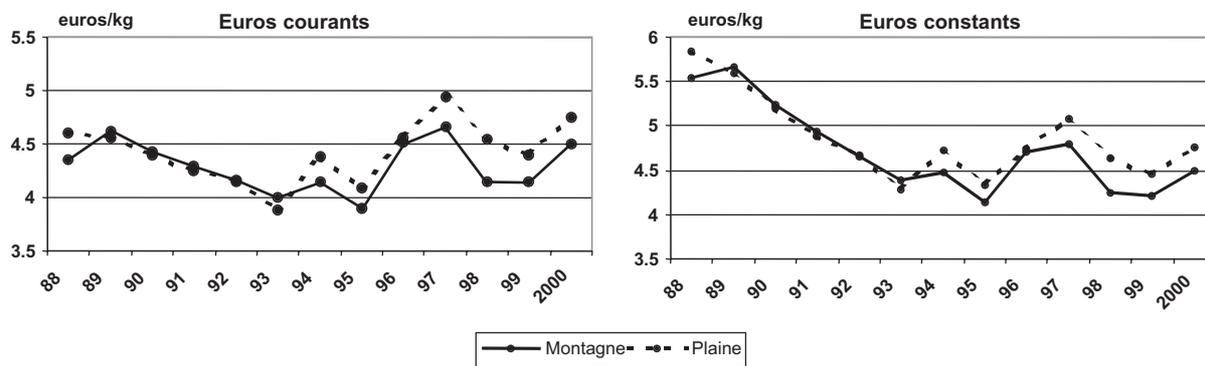


Fig. 1. Prix de vente (€/kg) dans les élevages des réseaux d'observation (1988-2000).

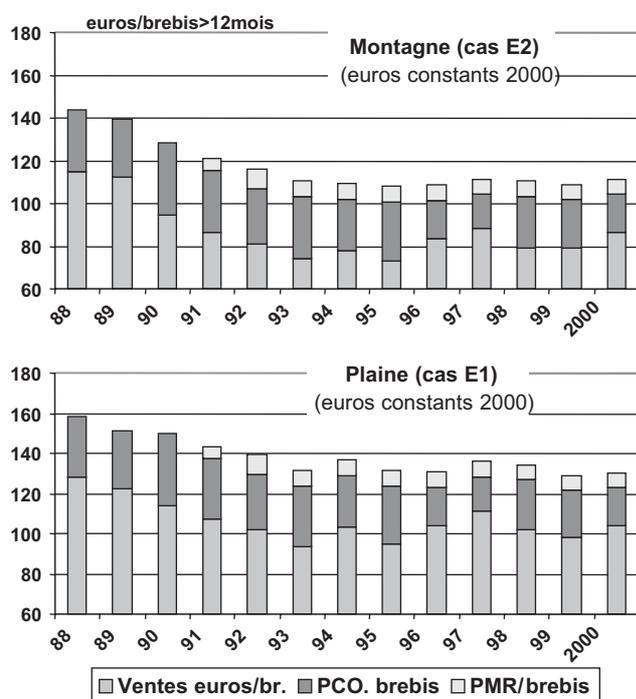


Fig. 2. Evolution.

Plusieurs effets compensateurs

Plusieurs éléments ont favorablement contribué à soutenir le revenu des éleveurs :

(i) La mise en œuvre de la PAC de 1992 avec une montée en puissance progressive des aides, dont :

- La mise en place du régime de soutien à l'hectare des surfaces de grandes cultures compensant la baisse très importante du prix des céréales et oléoprotéagineux. L'élevage ovin français, fortement utilisateur de produits céréaliers a pu profiter de la baisse de prix de ces matières premières.
- La mise en place de la prime à l'herbe, sous conditions d'éligibilité des élevages.

(ii) La mise en place de la PMR en 1991.

(iii) La désinflation qui a concerné un certain nombre de charges d'élevage, en particulier les charges de structure (prix de l'énergie, baisse des taux d'intérêt et des prix des fermages), au moins jusqu'en 1998.

Résultats

Écarts 1988-2000 par type d'exploitation (Fig. 3)

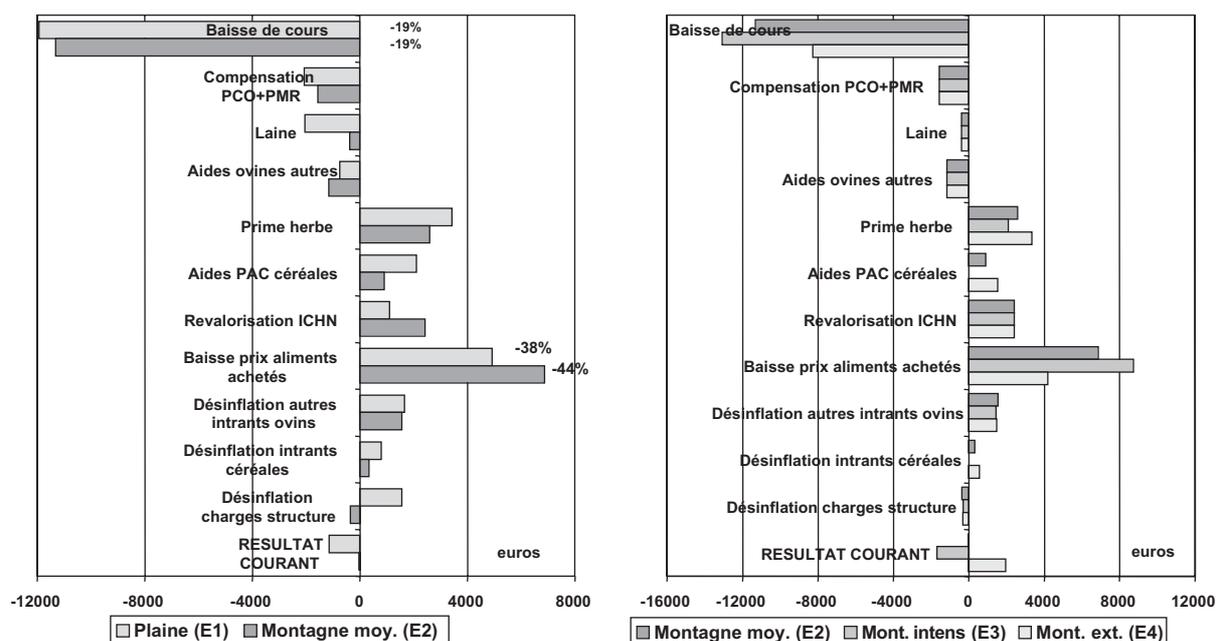


Fig. 3. Éléments explicatifs des écarts de résultats courants entre 1988 et 2000 (€ constants).

Exploitation E1 (plaine)

Le résultat courant perd 1140 € en 13 ans, en € constants. La perte cumulée des recettes de vente et de PCO + PMR atteint 14 000 €, montant auquel s'ajoute 2040 € de perte de recette de vente de laine et 740 € de baisse d'autres aides diverses ovines. Notons qu'une partie seulement (23%) des kilos produits est compensée par la PCO (15,67 kg en 2000), la production de viande (carcasse) de ce type d'exploitation atteignant 20,3 kg/brebis PCO, soit 21,9 kg/brebis de plus de 12 mois.

Parmi les éléments de compensation, le plus important concerne les aliments achetés dont la dépense baisse de 4930 €. D'autres postes de charges baissent, l'évolution de leur prix étant plus faible que celle de l'inflation. Il s'agit des autres intrants de l'atelier ovin (-1670 €) et de l'atelier céréalier (-800 €), et des charges de structure (-1570 €).

Plusieurs aides entrent également en ligne de compte : la prime à l'herbe (+3430 €), les aides aux céréales cultivées (+2110 €) et la revalorisation des Indemnités Compensatoires des Handicaps Naturels (ICHN) (+1110 €).

Exploitation E2 (montagne, moyenne)

Le résultat courant est stable sur 13 ans (-20 €), la revalorisation des ICHN jouant plus fortement en zone de montagne (+2430 €) et la part des aliments achetés étant plus importante (moins de cultures et absence d'agneaux engraisés à l'herbe) (-6880 €). En contrepartie, les aides aux céréales sont plus faibles (+910 €), la surface étant moindre ainsi que le montant de l'aide par hectare. Le prix de la laine, quasiment nul en 2000, mais déjà faible en 1988 en comparaison de la plaine (races rustiques/races herbagères) a connu une baisse plus faible qu'en E1 (-370 € contre -2040 €). L'évolution du produit cache en fait l'évolution du type d'agneaux commercialisés que nous avons intégrée dans la simulation (cf. Encart 1).

Encart 1 : Une évolution du type d'agneaux produits en montagne (Fig. 4)

Nous avons du intégrer dans la simulation des 3 élevages de montagne la très forte modification de la filière à partir de 1987 avec le début des exportations des agneaux légers vers l'Espagne puis vers l'Italie. Ces agneaux, de 24 kg vifs (contre 16,5 kg de carcasse par tête pour les agneaux traditionnels) contribuent à baisser le niveau de consommation de concentrés ainsi que le poids de viande produit par brebis, à productivité numérique constante. Nous avons donc, pour les 3 élevages de montagne simulés, fait évoluer la production de viande et la consommation de concentrés en fonction de la proportion d'agneaux légers vendus.

Ainsi, la baisse des cours qui représente une perte de 11 310 € englobe-t-elle la baisse réelle de conjoncture mais aussi la baisse de la quantité de viande produite par brebis qui peut expliquer 2700 € du total. De même, la baisse de 6880 € de coût de l'alimentation intègre t-elle 880 € liés au changement de type d'agneaux.

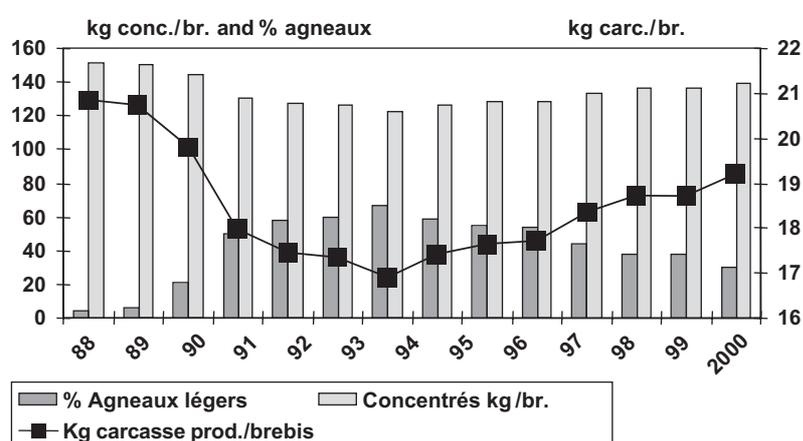


Fig. 4. Impact de la part des agneaux légers sur la production consommation de concentrés.

Exploitation E3 (montagne, intensive)

Ce système productif subit très fortement la baisse de conjoncture du fait de sa très forte productivité numérique (-13 000 €, soit 1750 € de perte supplémentaire par rapport à l'exploitation E2). La baisse importante du coût de l'aliment acheté, liée à une consommation importante (intégralement achetée), ne compense que partiellement cette baisse de produit (-8750 €). Il n'y a pas de céréale produite ni d'aide correspondante et la prime à l'herbe est minorée, en raison du chargement élevé et de la surface fourragère réduite (2120 € contre 2600 € en E2).

Exploitation E4 (montagne, extensive)

Le régime de soutien (PCO) fondé sur une production standard par brebis est favorable à ce type d'élevage dont la productivité numérique est faible : avec une production de 13,7 kg de carcasse par brebis, contre 21,6 kg en E3, la compensation est proportionnellement plus importante puisque basée sur la production standard de 15,67 kg. Cet effet est d'autant plus fort que la conjoncture est difficile et la compensation élevée. La baisse de conjoncture entre 1988 et 2000 représente une perte de 8260 € soit 4800 € de moins que pour E3. La baisse de charges d'alimentation achetée ne représente que 4200 €, à relier à une moindre consommation et une part produite dans l'exploitation qui bénéficie d'une aide de 1540 €. La gestion d'une surface fourragère plus importante (chargement de 0,85 UGB/ha) explique la prime à l'herbe majorée (3360 € d'augmentation).

Compte tenu du mécanisme de soutien de la filière ovine (PCO) et des aides environnementales (prime à l'herbe voire éventuellement prime à l'extensification non prise en compte ici) ce type de système a le mieux tiré profit du contexte économique des 15 dernières années. Le résultat courant affiche un gain de 1960 €, le seul à avoir une évolution positive.

Comparaison des niveaux de performances économiques

De 1988 à 2000 (Fig. 5) le résultat courant a ainsi progressé dans les 4 exploitations, en euros courants. Cependant, en euros constants, le résultat est en baisse pour E1 et E3, stable pour E2 et en hausse seulement pour E4.

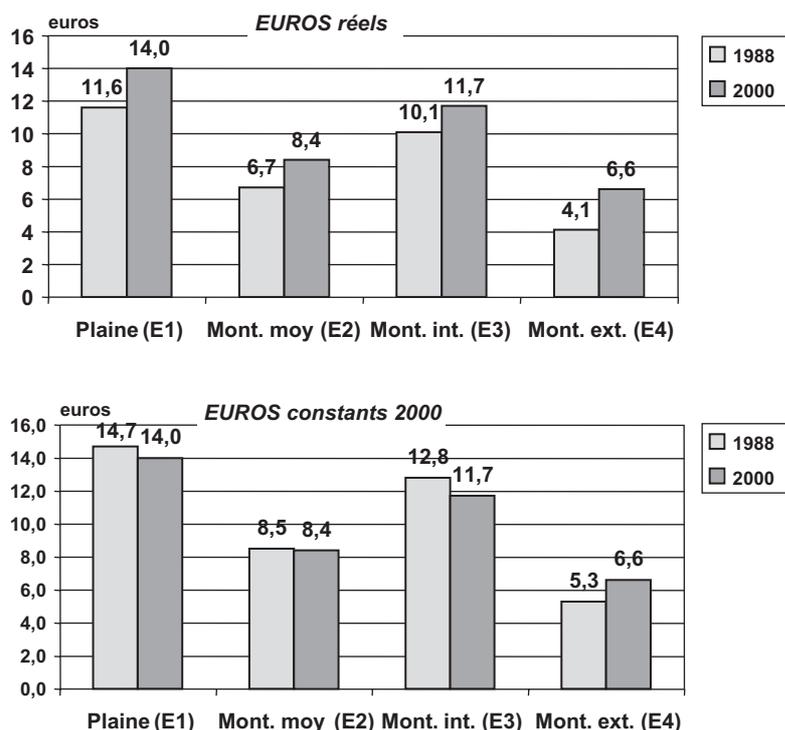


Fig. 5. Comparaison des niveaux de performances économiques.

En 2000, le résultat de E2 reste inférieur de 40% à celui de E1 (8400 € contre 14 000 €). Ceci est la résultante, dans la situation des élevages de montagne : (i) de structures plus petites (cheptel et surface de cultures) qu'en plaine ; (ii) de la moindre valorisation des agneaux (races moins bien conformées, agneaux moins lourds) ; (iii) du surplus de charges de structure avec de moindres économies d'échelle (bâtiment, matériel) ; (iv) de la part plus importante de concentrés achetés dans l'alimentation (engraissement des agneaux en bergerie) ; et (v) de l'importance des fourrages stockés (durée d'hivernage plus longue).

Les systèmes les plus performants de montagne (du type E3) ne font qu'approcher les niveaux observés en plaine.

Malgré une évolution positive de son résultat courant entre 1988 et 2000, E4 se situe nettement en dessous des 3 autres systèmes. Le niveau initial (1988) était extrêmement bas, alors que la PCO était faible et que la conjoncture, relativement bonne, avait alors peu d'influence sur le résultat courant dans ce type de système peu productif.

A l'inverse, E3, malgré une baisse importante de son résultat courant de 1988 à 2000, reste un système très performant en zone de montagne (résultat courant de 11 700 €/UTH). Ce type de système, basé sur 3 agnelages en 2 ans, reste le plus souvent une référence en terme de système ovin rentable, dans ce contexte.

En montagne, l'augmentation de l'effectif dans les systèmes moyens du type E2 n'engendre pas, dans la majorité des situations, d'augmentation de revenu significatif (cf. Encart 2).

Encart 2 : Incidence du passage à 500 brebis du système montagne moyen (E3)

Par une simulation supplémentaire, nous avons cherché à cerner le résultat économique d'une exploitation de type E2 (400 brebis en montagne) qui passerait à 500 brebis. Le résultat courant passerait de 8400 € à 9400 €, soit une faible augmentation, à mettre en relation avec le faible écart entre la marge des 100 brebis supplémentaires et les charges de structure engendrées par ces brebis, supposées augmenter en proportion de l'effectif. En résumé, la marge dégagée par ces 100 brebis n'est que peu supérieure aux charges de structure nouvelles et ces brebis, qui "apportent" 640 € de prime à l'herbe (le plafond de 100 ha primables n'est pas atteint), n'engendrent cependant pas d'ICHN supplémentaire, le plafond étant atteint dès 333 brebis, soit 50 UGB, ou 50 ha dans la nouvelle réglementation de 2002.

L'intérêt économique d'augmenter les effectifs en montagne n'apparaît intéressant, dans l'hypothèse de pouvoir satisfaire aux nouvelles exigences en terme de travail, que dans des systèmes intensifiés au plan zootechnique (forte productivité numérique, marge par brebis élevée), ou dans des systèmes extensifs où les charges de structures, et en particulier le foncier, seraient faibles, ce qui est rarement le cas dans le massif central nord (pression foncière généralement forte).

Des profils d'évolution annuelle contrastés entre 1988 à 2000 (Fig. 6, en euros constants)

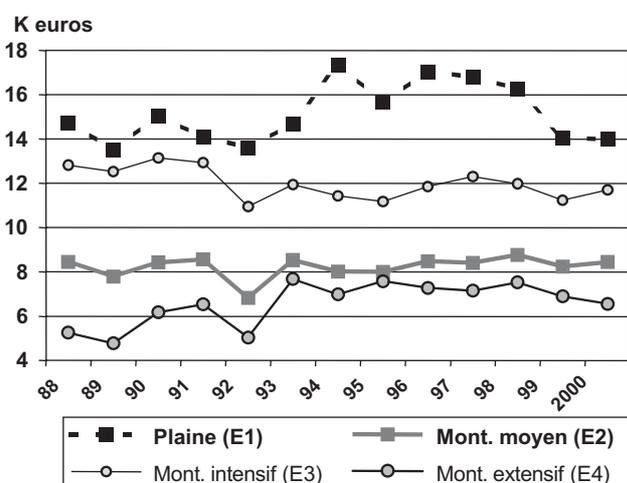


Fig. 6. Profils d'évolution annuelle contrastés entre 1988 à 2000 (résultat courant/UHT).

E2, exploitation de montagne moyenne, a une évolution très stable (avec seulement une baisse sensible en 1992), résultat de la compensation de nombreux phénomènes.

L'exploitation de type extensive E4 a une évolution en 2 temps : un résultat compris entre 4800 et 6500 euros entre 1988 et 1992 puis, de 1993 à 2000, compris entre 6600 et 7700 euros. Cette seconde période correspond à l'application de la PAC, la plus favorable à ce type de système utilisant beaucoup de surface (herbe et cultures à faible rendement avec primes à l'hectare).

A l'opposé, E3, exploitation intensive, voit son résultat baisser à partir de 1993, les 4 meilleures années étant 1988-1992, lorsque la conjoncture est la meilleure. Durant ces 4 premières années, le résultat est proche de celui de E1 qui, à l'opposé de E3, voit son résultat fortement augmenter à partir de 1993, première année d'application de la PAC.

Durant 5 années (1994-1998), le résultat de E1 reste élevé (près de 17 000 €/UTH), lié à l'application de la PAC de 1992. Les primes aux surfaces de céréales et d'herbe apportent respectivement 1300 €/UTH et 2300 €/UTH, soit un total de 3600 €/UTH entre 1995 et 1998.

Au cours des 2 dernières années (1999-2000), on assiste, en plaine, à une baisse de 2000 €/UTH, phénomène qui n'est pas observé en montagne. Plusieurs facteurs se conjuguent :

(i) Les éleveurs de montagne continuent leur évolution vers plus d'engraissement et moins d'agneaux "légers" (Fig. 4), avec une augmentation quantitative de viande produite par brebis.

(ii) Cette évolution se cumule au fort développement des produits sous signe de qualité (50% de la production en 2000) qui permet, en montagne, le maintien d'un prix moyen de vente plus élevé.

Ces 2 éléments expliquent l'évolution différenciée de la recette ovine entre 1998 et 2000 dans les 2 régions (+4 €/brebis en montagne et -1 €/brebis en plaine) :

(i) Une évolution différente des primes aux cultures, plus revalorisées en montagne qu'en plaine depuis 1998 (+15 €/ha).

(ii) Le coût du fermage connaît une plus forte progression en plaine qu'en montagne en 1999 et 2000.

(iii) Les systèmes de plaine utilisent plus d'énergie (culture de céréales) qu'en montagne. Son coût a fortement augmenté en 2000.

En montagne, l'amélioration de la conjoncture en 2000 se traduit par une augmentation du résultat en E3 et une baisse en E4.

Validation des résultats

Niveau observé de rentabilité des exploitations ovines : Données nationales 1998

Nous avons réalisé un dépouillement du RICA 1998 (Réseau d'Information Comptable Agricole) qui donne une image représentative des exploitations agricoles françaises. Après identification des exploitations spécialisées ovine au sein de l'OTEX¹ 44 (ovins caprins et autres herbivores), il ressort que le résultat courant par UTH des exploitations ovines françaises s'établit, en 1998, à 8800 € (euros constants 2000), avec 12 000 euros pour les exploitations de plaine (380 brebis), 6800 € pour les exploitations de zones intermédiaires (409 brebis, altitude entre 300 et 600 m) et 7700 € pour les exploitations de montagne (382 brebis). En comparaison, le revenu moyen des exploitations agricoles française était de 17 400 €/UTH, soit le double de celui de l'exploitation ovine moyenne. La situation 2000 n'a a priori que très peu évolué.

Observations en réseau

Les suivis d'élevages réalisés depuis 1988 ont montré, une très forte évolution des structures entre 1988 et 2000.

*En zone de montagne*², la dimension des exploitations est passée de 60 à 87 ha (+45%) et le cheptel de 316 à 520 brebis, avec réduction des productions bovines et développement d'ateliers complémentaires de type hors-sol. Malgré cette forte augmentation, les résultats d'exploitations ont augmenté de seulement 16% en euros constants (10 800 euros/UTH pour n = 18 en 2000 et 8000 €/UTH pour les éleveurs spécialisés ne vendant pas de reproducteurs, n = 7, 531 brebis). En parallèle à cette augmentation d'effectif, les performances techniques ont baissé : la productivité numérique, de 1,54 en moyenne de 1988-89-90 passe à 1,40 pour 1998-1999-2000.

*En zone de plaine*³, la dimension des exploitations est passée de 93 à 141 ha (+52%) et le cheptel de 460 à 550 brebis en 2000, avec un point haut à 590 en 1997. La part des cultures est passée de 18% de la surface totale agricole (17 ha) à 30% (42 ha) en 2000. L'évolution récente (1998-2000) montre une

¹ Orientation Technico-économique des Exploitations.

² Echantillons constants de 1988 à 1994 (n = 18) et 1994 à 2000 (n = 18). Recouvrement des 2 échantillons de 67%.

³ Echantillons constants de 1988 à 1992 (n = 24) et 1992-2000 (n = 22). Recouvrement des 2 échantillons de 82%.

très importante modification des systèmes qui se tournent vers la substitution des grandes cultures aux surfaces consacrées aux ovins. Le résultat a augmenté de 10% en euros constants (17 800 €/UTH) de 1988 à 2000.

Les observations issues des autres réseaux de fermes confirment les difficultés de maintien du résultat courant dans les exploitations de montagne, malgré un effort d'augmentation des structures important. Cette évolution, indirectement encouragée par le régime de primes aux élevages (prime à l'herbe, instauration de quotas de brebis primables en 1991) et soutenue par les organisations du développement agricole, n'a pas eu tous les effets escomptés en terme d'amélioration des résultats économiques, pour 2 raisons essentielles : (i) la tendance d'une baisse des résultats techniques des troupeaux liée à la charge de travail ; et (ii) un plafonnement des effectifs animaux éligibles aux ICHN qui représentent une part importante du résultat courant.

En zone de plaine, les résultats observés sont du même ordre mais l'évolution récente est différente dans la mesure où, face à ces difficultés, les éleveurs ont eu d'autres alternatives, en particulier celle de se tourner vers des systèmes de grande cultures qui, étant fortement mécanisables, peuvent avoir des dimensions très importantes, et ainsi assurer des rentabilités satisfaisantes avec des charges de travail moindres.

Un avenir encadré par un nouveau régime de soutien à la production et une reconnaissance de la fonction d'entretien du territoire

La modification de l'OCM ovine

La réunion du 20 novembre 2000 à Bruxelles "Après 20 ans d'OCM : Bilan et perspectives de l'organisation ovine européenne", a, sous le constat des graves difficultés du secteur ovin européen, lancé les bases d'une nouvelle organisation du marché ovin. Un an et demi après, ces bases se précisent, avec :

(i) Une modification complète du mode de calcul de la PCO qui ne sera plus calculée en fonction des prix de marché. Son montant est d'ores et déjà fixé à 21 euros par brebis pour 2002.

(ii) Le maintien d'une prime monde rural dont le montant est fixé à 7 euros par brebis.

(iii) La mise à disposition des états membres d'une enveloppe de 7 millions d'euros, utilisables par chaque état selon ses propres modalités et abondable par chaque état.

Les conséquences de cette réforme portent sur :

(i) La non connexion de la prime compensatrice sur le niveau du marché entraînant des risques économiques pour les producteurs en cas de décrochage important des prix de marché.

(ii) À l'inverse, le niveau élevé de la compensation pour des conjonctures exceptionnellement favorables telles que celles connus en 2001 et au début de l'année 2002, liées à la crise de la fièvre aphteuse et à l'arrêt des importations de Grande Bretagne.

Afin de situer l'effet de la nouvelle PCO, nous l'avons appliquée aux 4 élevages simulés, de 1988 à 2000, en supposant que son montant était stable dans le temps, c'est à dire non réévalué d'année en année, ce qui se traduit, en euros constants, par une baisse de sa valeur au fil des années (Fig. 7). Les résultats courants des exploitations sont toujours supérieurs ou égaux à ceux préalablement calculés, et, en toute logique, sont meilleurs lors des années de bonnes conjonctures (1988 à 1991, 1996 et 1997, 2000).

Aucun système n'en tire un profit supérieur aux autres car pour chacun, le gain économique est égal à la différence entre la PCO réellement perçue et la nouvelle.

Même si l'on peut constater que les revenus de 1996 et 1997 auraient été supérieurs de 2000 € par UTH, l'incertitude qui pèse sur le marché ovin européen des prochaines années ne permet pas de préjuger du gain de rentabilité avenir des élevages, sur la base de cette seule PCO.

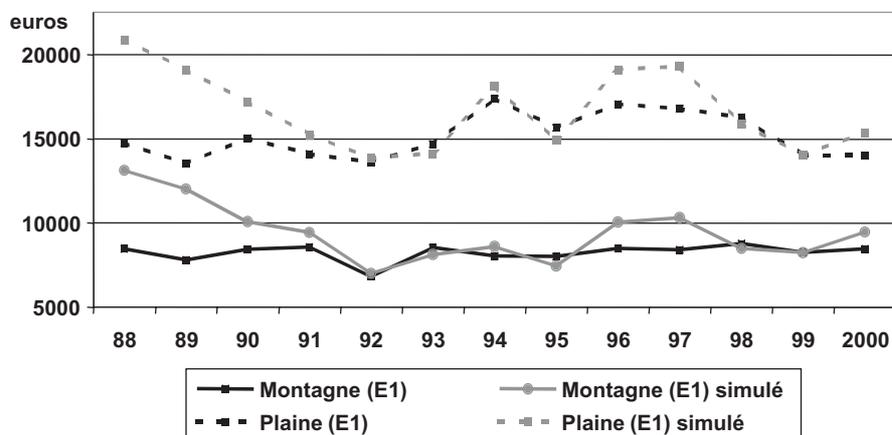


Fig. 7. Résultant courant/UHT montagne (E1) et plaine (E2), avant et après simulation de l'application de la nouvelle OCM (montant 21 + 7 € supposé non réévalué chaque année selon l'inflation).

L'enveloppe de flexibilité (7 millions d'euros pour la France), prolongée par un apport propre à chaque état membre, devrait néanmoins assurer un complément. En France, ces aides devraient soutenir la politique de filières de qualité et de traçabilité des produits. Les conditions d'attribution risquent ainsi de soustraire un certain nombre d'élevage du bénéfice de ce soutien.

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE)

Les éleveurs ovins français, localisés dans les portions difficiles du territoire, ont une gestion peu intensive ou extensive des surfaces, et valorisent souvent des surfaces de parcours. Ce mode d'élevage est largement reconnu et soutenu par les CTE, contrats élaborés par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre de la loi d'orientation agricole de 1999. Le CTE reconnaît la multifonctionnalité de l'agriculture et vient soutenir les projets affichant des objectifs de création d'emploi, d'innovation, de préservation des ressources naturelles, de gestion de l'espace.

De nombreux CTE ovins sont d'ores et déjà signés ; le secteur ovin français sera certainement l'un de ceux qui présentera la plus forte proportion de CTE, et plus particulièrement encore dans le cadre des systèmes extensifs qui peuvent se positionner très favorablement dans le volet environnemental et territorial de ces contrats. Notons qu'une majoration de 20% des primes environnementales est attribuée aux éleveurs ovins ; elle représente, au-delà du complément de rémunération individuel, une certaine reconnaissance de leur rôle dans l'entretien du territoire.

Les CTE signés par les élevages ovins de nos réseaux d'observations (environ 1/3 des éleveurs ont souscrit au 01-01-2002) affichent généralement des montants compris entre 7500 et 12 000 euros par an. Même s'ils intègrent la prime à l'herbe déjà perçue auparavant (plafonnée à 4573 euros pour 100 ha), leur impact sur les résultats économiques des exploitations sera élevé. Il n'est malheureusement absolument pas certain que tous les éleveurs ovins puissent en souscrire un.

Conclusion

L'objectif initial de cette étude, réalisée en 1998 dans le cadre des réflexions sur l'avenir de l'OCM ovine, en relation avec le Ministère de l'Agriculture⁴, l'OFIVAL⁵ et la Fédération Nationale Ovine, était de comprendre les difficultés de l'élevage ovin français, en mettant en évidence la très forte érosion du rôle de la PCO dans son rôle de compensation des cours, érosion liée à la modification des coefficients techniques mais également, de façon très insidieuse, à la non revalorisation des prix de base en fonction de l'inflation, significative sur le long terme.

⁴ En particulier dans le cadre de la Mission Thomas-Launay d'évaluation de la situation de l'élevage ovin français.

⁵ Office National Interprofessionnel des Viandes, de l'Élevage et de l'Aviculture.

Sous le seul effet de la chute des cours et du rôle décroissant de la PCO, la production ovine Française (et européenne ?) aurait certainement quasiment disparue du territoire.

De très forts effets compensateurs, directs (primes à l'herbe et aux céréales) ou indirects (forte baisse du prix des aliments et déflation de certaines charges d'élevage) liés le plus souvent à la PAC de 1992, ont maintenu la rentabilité des élevages, les élevages extensifs ayant été les plus favorisés par ce contexte.

Néanmoins, les niveaux de revenus actuels observés, restent faibles. Ce type de production, qui nécessite un investissement important en travail et en suivi des animaux de la part des éleveurs, peut difficilement concurrencer en terme de rentabilité et de charge de travail de nombreuses autres productions agricoles, en particulier les grandes cultures.

La nouvelle OCM ovine apparaît plutôt favorable au secteur ovin allaitant français dans la mesure où la conjoncture pourrait rester suffisamment élevée, y compris après la réouverture des importations de Grande Bretagne. Les efforts faits par les producteurs français depuis plusieurs années en terme de démarcation et de traçabilité des produits devrait permettre de maintenir un différentiel de prix important avec les produits courants, importés en particulier.

Cependant, et compte tenu du retard qu'a pris cette production au plan de la rentabilité économique par rapport à l'ensemble des autres secteurs agricoles, un soutien complémentaire était indispensable. Le lancement des CTE apparaît comme une opportunité que tous les éleveurs devraient saisir. Les responsables professionnels ne s'y sont pas trompés et ont lancé une large communication à ce sujet. Pour les éleveurs, il s'agit là, au-delà d'un complément de rémunération indispensable, d'une reconnaissance pour leur rôle dans l'entretien du bien collectif que représentent les portions de territoires les plus difficiles d'un point de vue agricole, mais souvent les plus recherchées par le citoyen.

Annexe

Evaluation des produits et des charges en francs courants de 1988 à 2000

Atelier ovin

Produits

Les *prix de vente des agneaux* et de la *laine* sont ceux observés.

Les montants *PCO* et *PMR* utilisés sont les versements observés au titre des années étudiées.

Charges

Les prix des *concentrés* achetés (y compris le lait en poudre) : ceux observés.

Le prix des *céréales autoconsommées* est en relation avec les niveaux des prix de vente.

Pour les *minéraux*, les *frais vétérinaires*, les *frais d'élevage et de commercialisation*, les *petites fournitures* et les *traitements hormonaux*, les coûts retenus sont ceux observés après lissage des courbes d'évolution. Les évolutions sont généralement très faibles en euros courants.

L'évaluation des *frais fourragers* est plus délicate puisque les quantités ont pu changer, en fonction de l'évolution du chargement en particulier. L'évolution de la dépense d'*engrais* est évaluée sur la base des prix de 1988 correspondant à des quantités d'unités fertilisantes définies et de l'évolution de l'indice INSEE du prix des engrais composés. Les autres frais (*semences et autres*) représentent 25% du total et leur montant a été considéré inchangé en francs courants.

La prime à l'herbe

Instituée en 1992, touchée à partir de 1993, et après une montée en puissance, elle est de 45,73 €/ha en 1997, soit 3430 € par exemple pour l'exploitation de plaine (75 ha de SFP).

L'atelier céréales

Le produit (43 qx/ha pour l'exploitation de plaine) est évalué sur la base du barème des cessions internes, auquel s'ajoute à partir de 1993 la prime SCOP céréales des départements concernés.

Les charges n'ont pas été décomposées et leur montant en francs courants est celui des observations faites sur les 13 années.

Charges de structure

Travail

Les cotisations sociales agricoles relèvent, dans le cas présent, du régime du revenu forfaitaire à l'hectare (moins de 76 200 € de chiffre d'affaire). Nous avons pris pour référence l'évolution de ce poste dans les élevages observés soumis à ce régime et n'ayant pas connu d'évolution de la main d'œuvre d'exploitation ni de surface.

Mécanisation, bâtiments, clôtures

On ne peut pas se référer directement aux données de l'observation puisque les montants (en euros courants) ont été affectés par les changements de structure. A partir du niveau de 1988, les différents postes ont été évalués sur la base des indices INSEE (IPPINEA/IPAMPA) :

- (i) Carburant – indice énergie.
- (ii) Entretien du matériel, amortissements, frais d'entreprises non affectés et petit matériel non amorti – indice équipements.
- (iii) Bâtiments (amortissements et entretien), indice ouvrage.
- (iv) Clôture, indice équipement.
- (v) Assurances (matériel, bâtiments) – inchangés en francs courants (équipement constant).

Foncier

L'exploitation est considérée totalement en fermage. Ce poste fermage est réévalué selon les niveaux de valeur locative observés chaque année et des indices départementaux de fermage disponibles depuis 1994. Les charges foncières diverses, entretien et amortissements sont soumis pour moitié à l'indice équipements, pour moitié à l'indice ouvrages.

Frais financiers

Taux d'endettement et capital

Le taux d'endettement est fixé à 50% (hors foncier), sur la base d'un capital de 1372 €/ha en 1988 (euros courants). Le capital d'exploitation est estimé pour moitié constitué par le cheptel (valeur constante en francs courants entre 1988 et 2000), pour moitié par le matériel, bâtiments, stocks et divers (valeur réévaluée selon indice inflation).

Frais financiers

75% des encours sont constitués de prêts bonifiés dont les taux ont été lissés dans le temps, à partir des taux officiels et 25% des encours sont des courts termes dont les taux ont nettement baissé depuis 1990.

Charges diverses

Les frais d'électricité et d'eau, de gestion, de déplacements et divers : nous avons évalué son évolution en francs courants sur la base de l'indice général de l'inflation. En outre, nous avons ajouté la taxe Association Nationale pour le Développement Agricole (ANDA) de 76,2 FF par élevage, à partir de 1996.

Aides générales

Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)

Plafonnée à 50 UGB en 1997 où elle atteint 2729 €, elle est régulièrement revalorisée depuis 1990, année de déplafonnement de 40 à 50 UGB (1549 € en 1989).

Plan d'Aide au Revenu Agricole (PARA) 1990-1993

Le montant du PARA correspond à 1,5 UTH. Ce plan d'aide exceptionnel entre les années 1990 et 1994 (conditions conjoncturelles et climatiques difficiles).